PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE BONAVENTURE



Le *lundi 29e* jour de janvier deux-mille-vingt-quatre, à une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Bonaventure à 19 h, à la salle publique de l'hôtel de ville sont présents :

Messieurs Richard Desbiens, Pierre Gagnon, Gaston Arsenault, David Roy et Jean-Charles Arsenault, conseillers, sous la présidence du maire, Monsieur Roch Audet.

À moins d'une mention spécifique, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur les propositions soumises au conseil municipal.

1. Adoption de l'ordre jour :

1.1. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 janvier 2024.

2. Administration générale:

2.1. Adoption du budget 2024.

3. Autres:

- 3.1. Période de questions.
- 3.2. Levée de l'assemblée extraordinaire du 29 janvier 2024.

1. Adoption de l'ordre jour :

1.1. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 janvier 2024.

2024-01-386

Il est proposé par le conseiller Richard Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 janvier 2024 soit adopté tel que rédigé.

2. Administration générale :

2.1. Adoption du budget 2024.

2024-01-387

Il est proposé par le conseiller David Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le budget 2024 soit adopté tel que rédigé.

Le conseil adopte le budget suivant pour l'exercice financier de l'année 2024:

A) Charges:	
Administration générale	1 158 245 \$
Sécurité publique	440 109 \$
Transport	1 037 459 \$
Hygiène du milieu	774 622 \$
Santé et bien-être : Logements sociaux OMH	28 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	414 404 \$
Loisirs et culture	1 684 027 \$
Frais de financement	631 271 \$
Total des charges	6 168 137 \$
B) Conciliation à des fins fiscales :	
Remboursement en capital	696 100 \$
Transfert aux activités d'investissement	0 \$
Affectation - Excédent non affecté	(0 \$)
Affectation - Virement au fonds de roulement	121 981 \$
Affectation – Fonds carrières et sablières	(50 000 \$)
Total pour conciliation à des fins fiscales	768 081 \$
TOTAL DES CHARGES ET CONCILIATION	6 936 218 \$

C) Revenus spécifiques :	
Compensation pour les services municipaux	678 910 \$
Terres publiques	130 \$
Services rendus	1 064 702 \$
Revenus de transferts	1 000 675 \$
Immeubles et lieux d'affaires gouvernement du Québec	54 600 \$
Immeubles du gouvernement du Canada	800 \$
Impositions de droits	113 300 \$
Amendes et pénalités	6 000 \$
Retour de taxes sur activités facturées	60 000 \$
Intérêts	27 000 \$
Total des revenus spécifiques	3 006 117 \$
D) Revenus basés sur le taux global de taxation : (T.G.T.)	
Immeubles du réseau de santé et services sociaux	36 750 \$
Immeubles des écoles élémentaires et secondaires	273 000 \$
Total des revenus basés sur le T.G.T.	309 750 \$
TOTAL DES REVENUS SPÉCIFIQUES ET SUR LE T.G.T.	3 315 867 \$

3. Autres:

3.1. Correspondance.

3.2. Période de questions.

Le maire, Roch Audet, répond aux questions.

3.3. Levée de la séance extraordinaire du 29 janvier 2024.

2024-01-388

Il est proposé par le conseiller Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance extraordinaire du 29 janvier 2024 soit levée.

Roch Audet	Marc Lauzon
Maire	Directeur général trésorier intérimaire

Je, *Roch Audet*, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général trésorier intérimaire de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.